

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2011017**

**Signataire : MP**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2010 (budget principal)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-372 du 27 mars 1985 relatif à la mise en état d'examen et à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux et des établissements publics régionaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2010 du budget principal de la commune, établi par le Trésorier municipal,

Vu le compte administratif 2010 du budget principal de la commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus et le groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le compte de gestion 2010 du budget principal de la commune, établi par le Trésorier municipal, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 7 963 013,32 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 3 418 328,26 €
- soit un résultat global de clôture de l'exercice 2010 déficitaire de : 4 544 685,06 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les restes à réaliser de fonctionnement et d'investissement, est en concordance avec le compte administratif 2010.

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué